

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 24 novembre 2010 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute (de 19h37 à 21h05)
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h10)
M.	Éloi Lambert	Représentant	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
Mme.	Lyna Boulé	Représentante	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.

107-11-2010

ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 octobre 2010.
 - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 3 novembre 2010.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Rencontre avec les représentants de la ville d'Amos – Complexe sportif.
7. Administration :
 - 7.1 Taux d'intérêt pour 2011.
 - 7.2 Renouvellement des marges de crédit pour 2011 :
 - 7.2.1 MRC d'Abitibi.
 - 7.2.2 Service Forêt.
8. Correspondance.
9. CLD Abitibi :
 - 9.1 Bulletin « Eau Courant » - Novembre 2010.
10. Municipalités :
11. TNO :
 - 11.1 Règlements – avis de motion :
 - 11.1.1 Concernant l'installation d'équipements destinés à avertir en cas d'incendie.
 - 11.1.2 Concernant la tarification du Service de Sécurité Incendie dans le cadre d'incendie de véhicule de non-résidents.
 - 11.1.3 Relatif à la prévention des incendies.
12. Aménagement :
 - 12.1 Règlement # 110 « Modifiant le règlement de zonage # 31 du TNO Lac-Chicobi (Guyenne) » – Adoption.
13. Sécurité Incendie :
14. Service Forêt :
15. Service d'Évaluation :
16. Autres sujets :
 - 16.1 Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement # 108 « Fixant la rémunération des membres de l'Assemblée Générale, des membres du Comité Administratif, du préfet et du préfet suppléant ».
 - 16.2 Réseau inforoute à large bande – Convention de partenariat.
 - 16.3 Politique de gestion contractuelle – Adoption.
17. Sujets de discussion sans prise de décision :
18. Informations :
 - 18.1 Activités et représentations du préfet.
 - 18.2 Communiqués de presse :
 - « L'incinération des matières résiduelles : Nouvelle panacée ou imposture ? ».

19. Élections des membres du Comité Administratif et du préfet suppléant :
 - 19.1 Explications de la procédure d'élection.
 - 19.2 Ajournement de l'assemblée.
 - 19.3 Réouverture de l'assemblée.
 - 19.4 Nomination d'un secrétaire d'élection.
 - 19.5 Nomination de 2 scrutateurs.
 - 19.6 Élection des membres du Comité Administratif.
 - 19.6.1 Représentant de la Zone 1 :
La Corne, Landrienne et St-Marc-de-Figuery.
 - 19.6.1.1 Mise en candidatures.
 - 19.6.1.2 Fermeture de la mise en candidatures.
 - 19.6.2 Représentant de la Zone 2 :
Berry, Launay, St-Dominique-du-Rosaire, St-Félix-de-Dalquier et Trécesson.
 - 19.6.2.1 Mise en candidatures.
 - 19.6.2.2 Fermeture de la mise en candidatures.
 - 19.6.3 Représentant de la Zone 3 :
La Motte, Preissac, St-Mathieu-d'Harricana et Ste-Gertrude-Manneville.
 - 19.6.3.1 Mise en candidatures.
 - 19.6.3.2 Fermeture de la mise en candidatures.
 - 19.6.4 Représentant de la Zone 4 :
Barraute, Champneuf, La Morandière et Rochebaucourt
 - 19.6.4.1 Mise en candidatures.
 - 19.6.4.2 Fermeture de la mise en candidatures.
 - 19.6.5 Destruction des bulletins de vote s'il y a lieu.
 - 19.7 Élection au poste de préfet-suppléant :
 - 19.7.1 Mise en candidatures.
 - 19.7.2 Fermeture de la mise en candidatures.
 - 19.7.3 Destruction des bulletins de vote s'il y a lieu.
 - 19.7.4 Modification de signature pour les effets bancaires s'il y a lieu.
 - 19.8 Remerciements aux administrateurs sortants s'il y a lieu.
 - 19.9 Déclaration solennelle des élus.
20. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

108-11-2010

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 OCTOBRE 2010 :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 27 octobre 2010.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 3 NOVEMBRE 2010 :

Les maires ont reçu par courrier, le procès verbal de la rencontre du Comité Administratif du 3 novembre 2010 et Monsieur Michel Roy, directeur général, répond à leurs questionnements.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

COMPLEXE SPORTIF DE LA VILLE D'AMOS – RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS :

Les personnes suivantes qui sont membres du Comité de promotion, de rénovation et d'agrandissement du complexe sportif d'Amos (CIPRACS) viennent entretenir les maires du projet d'agrandissement du complexe sportif de la ville d'Amos :

- M. Réjean Carignan;
- M. Bernard Blais
- M. François Sills.

Monsieur Carignan fait donc une présentation sur support power point démontrant ce que devrait être le complexe sportif de la ville d'Amos une fois les rénovations et l'agrandissement complétés.

Les frais seront assumés par la ville d'Amos et certains programmes de subvention gouvernementaux. Toutefois, le CIPRACS s'est engagé à trouver 1 M \$ dans le milieu et pour ce faire, plusieurs activités seront réalisées dans le cadre de la campagne de financement.

À ce stade ci, l'appui politique des municipalités au projet est demandé afin de démontrer l'implication du milieu pour présenter les demandes de subvention.

Suite à cette présentation, la résolution suivante est adoptée.

109-11-2010 **RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT DU COMPLEXE SPORTIF DE LA VILLE D'AMOS – APPUI :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu d'appuyer les démarches du Comité de promotion, de rénovation et d'agrandissement du complexe sportif de la ville d'Amos auprès des instances gouvernementales pour obtenir des subventions pour la rénovation et l'agrandissement du complexe sportif de la ville d'Amos.

ADOPTÉE

110-11-2010 **TAUX D'INTÉRÊT POUR L'ANNÉE 2011 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu de fixer le taux d'intérêt pour les comptes à recevoir (MRC, Service Forêt, TNO) pour l'année 2011 à 18% l'an.

ADOPTÉE

111-11-2010 **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DE LA MRC D'ABITIBI POUR L'ANNÉE 2011 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu que la MRC d'Abitibi renouvelle sa marge de crédit à la Banque Nationale du Canada au montant de 250 000.00\$ pour l'année financière 2011.

ADOPTÉE

112-11-2010 **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DU SERVICE FORÊT POUR L'ANNÉE 2011 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu que le Service Forêt de la MRC d'Abitibi renouvelle sa marge de crédit à la Banque Nationale du Canada au montant de 250 000.00\$ pour l'année financière 2011.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE :

CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION :

MRC Robert-Cliche :

La MRC Robert-Cliche souhaite un appui à sa résolution numéro 4593-10 par laquelle elle dénonce les gestes posés par l'UPA (accès aux terres agricoles par les véhicules récréatifs).

MRC de Maria-Chapdelaine :

La MRC Maria-Chapdelaine souhaite un appui à sa résolution numéro 310-101-10 par laquelle elle :

- Appuie les demandes formulées par les agriculteurs;
- Demande au Gouvernement du Québec de revoir la politique de compensation en considérant les facteurs de production des régions;
- Demande au Gouvernement du Québec et à l'UPA de s'entendre sur la nomination d'un arbitre chargé de vérifier les différentes données et de les harmoniser;
- Signifie à l'UPA qu'elle est en total désaccord avec les moyens de pression actuels visant à interdire le passage des motoneigistes sur leurs terres.

CORRESPONDANCE PRÉSENTÉE À TITRE D'INFORMATION :

Accusés réception:

2010-11-03	Ministère de la Sécurité Publique	Résolution # 095-10-2010
2010-11-10	Fédération Québécoise des Municipalités	Schéma de couverture de risques en sécurité incendie –vs- Primes d'assurances assumées par les citoyens.
2010-11-03	Commission de Protection du Territoire Agricole	Résolution # 102-10-2010 Gestion des nouvelles utilisations résidentielles en zone agricole – Demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.
2010-11-08	Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire	Résolution # 094-10-2010 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec.

Conférence Régionale des Élus de l'Abitibi-Témiscamingue :

La CRÉ nous transmet copie d'une lettre qu'elle faisait parvenir le 18 novembre dernier à Madame Nathalie Normandeau, ministre des Ressources Naturelles et de la Faune lui demandant un report de la date d'échéance prévue pour réaliser les dépenses au 31 juillet 2011 en raison de l'annonce tardive de la reconduction du programme. La CRÉ demande également la reconduction minimale du programme pour les années 2011-2012 et 2012-2013.

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – PUBLICATION :

Les maires sont invités à prendre connaissance du bulletin rural « Eau Courant » pour le mois de novembre 2010.

113-11-2010 **RÈGLEMENT CONCERNANT L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS DESTINÉS À AVERTIR EN CAS D'INCENDIE POUR LES TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY – AVIS DE MOTION :**

Monsieur le conseiller de comté François Lemieux donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, d'un règlement « Concernant l'installation d'équipements destinés à avertir en cas d'incendie pour les TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et lac-Despinassy ».

ADOPTÉE

114-11-2010 **RÈGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DANS LE CADRE D'INCENDIE DE VÉHICULE DES NON-RÉSIDENTS POUR LES TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY – AVIS DE MOTION :**

Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, d'un règlement « Concernant la tarification du Service de Sécurité Incendie dans le cadre d'incendie de véhicule des non-résidents pour les TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et lac-Despinassy ».

ADOPTÉE

115-11-2010 **RÈGLEMENT RELATIF À LA PRÉVENTION DES INCENDIES POUR LES TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY – AVIS DE MOTION :**

Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, d'un règlement « Relatif à la prévention des incendies pour les TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et lac-Despinassy ».

ADOPTÉE

116-11-2010

RÈGLEMENT NUMÉRO 110 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 31 DU TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) – ADOPTION :

ATTENDU qu'en date du 10 mars 1993, l'Assemblée Générale des maires de la MRC d'Abitibi a adopté le règlement de zonage numéro 31 pour le TNO Lac-Chicobi (Guyenne);

ATTENDU qu'en vertu de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, l'Assemblée Générale des maires doit commencer le processus de modification d'un règlement de zonage par l'adoption d'un premier projet de règlement;

ATTENDU que le 9 juin 2010, Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque donnait un avis de motion de la présentation d'un règlement (numéro 110) modifiant le règlement de zonage numéro 31 du TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et ayant pour objet de créer une zone de villégiature numéro 5 (VI-5) au plan de zonage (secteur rural) à même une partie de la zone récréo-touristique numéro 1 (REC-1) et de définir pour cette zone de villégiature les constructions autorisées et leurs normes d'implantation respectives;

ATTENDU que le 8 septembre 2010 par sa résolution numéro 086-09-2010, l'Assemblée Générale des maires adoptait le premier projet de règlement numéro 110;

ATTENDU qu'en date du 27 octobre 2010 l'Assemblée Générale des maires, par sa résolution numéro 101-10-2010, a adopté le second projet de règlement numéro 110;

ATTENDU qu'en date du 10 novembre 2010, la directrice générale adjointe a fait publier un avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum conformément à l'article 132 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU qu'à la suite de cette publication aucune demande valide n'a été reçue;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 454 du Code Municipal du Québec, l'Assemblée Générale des maires ne peut modifier un règlement que par l'adoption d'un autre règlement;

ATTENDU que tous les conseillers de comté présents déclarent avoir reçu une copie et avoir pris connaissance du règlement numéro 110 « Modifiant le règlement de zonage numéro 31 du TNO Lac-Chicobi (Guyenne) » et renoncent donc à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Luc Pomerleau et unanimement résolu d'adopter le règlement numéro 110 « Modifiant le règlement de zonage numéro 31 du TNO Lac-Chicobi (Guyenne) » tel que présenté lors de l'adoption du second projet de règlement.

ADOPTÉE

117-11-2010

RÈGLEMENT FIXANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF, DU PRÉFET ET DU PRÉFET SUPPLÉANT – AVIS DE MOTION :

Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, d'un règlement « Fixant la rémunération des membres de l'Assemblée générale, des membres du Comité Administratif, du préfet et du préfet suppléant ».

ADOPTÉE

118-11-2010

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA MRC D'ABITIBI, LA COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA ET L'ENTREPRISE TÉLÉDISTRIBUTION AMOS INC., AYANT POUR OBJET LA MISE EN PLACE, LA GESTION ET LA MAINTENANCE D'UN RÉSEAU INFOROUTE À LARGE BANDE DANS LE CADRE DU PROJET « VILLES ET VILLAGES BRANCHÉS » :

CONSIDÉRANT que l'Assemblée Générale des maires a adhéré au projet « Villes et Villages branchés » visant à ce que la Ville d'Amos, la MRC d'Abitibi et ses autres municipalités composantes, ainsi que la Commission Scolaire Harricana et ses institutions soient desservies par un réseau Inforoute à large bande, le tout tel que plus amplement précisé dans la résolution numéro 057-05-2006 adoptée le 10 mai 2006;

CONSIDÉRANT que les institutions précitées, en partenariat avec l'entreprise Télédistribution Amos Inc., ont conçu et mis sur pied un tel réseau et désirent signer une entente pour en assurer efficacement la gestion et la maintenance, et ce, pour un terme de 20 ans rétroactif au 1^{er} janvier 2007;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'entente à cet effet a été soumis à l'Assemblée Générale des maires;

CONSIDÉRANT que ce projet prévoit notamment la création d'un Comité de gérance formé d'un représentant désigné par chacune des parties, ce comité ayant pour fonctions de veiller à la mise en œuvre de l'entente et de prendre les décisions relatives au réseau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux et unanimement résolu :

- De préciser quel indice des prix à la consommation (IPC) sera utilisé aux cinq ans pour l'application des ajustements des coûts prévus à l'entente;
- D'autoriser Monsieur Jacques Riopel, préfet, ainsi que Monsieur Michel Roy, directeur général, à signer l'entente à laquelle il est ci-dessus référé;
- De désigner Monsieur Michel Roy, directeur général, pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Comité de gérance dont la création est prévue à l'entente;

ADOPTÉE

119-11-2010

POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE – ADOPTION :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu d'adopter la « Politique de gestion contractuelle » annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

SUJETS DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :

Fondation Canadienne Espoir Jeunesse :

Monsieur Martin Roch, maire de Saint-Mathieu-d'Harricana, informe les maires que des individus opérant sous l'égide de la « Fondation Canadienne Espoir Jeunesse » font, tout comme l'an passé, de la sollicitation porte à porte et que des citoyens ont fait part de leurs inquiétudes à la municipalité quant à ce groupe d'individus qui semblent œuvrer légalement mais qui, de par leur attitude, exercent de la vente sous pression et intimident les gens.

Il est donc demandé à la MRC de vérifier si le règlement municipal sur le colportage pourrait être modifié.

Ce sujet sera soumis à l'attention du Comité de sécurité Publique et de la Sûreté du Québec.

Économie d'énergie – Communiqués de presse :

Monsieur François Lemieux, maire de Landrienne, invite les maires à prendre connaissance de deux (2) communiqués de presse parus dans Le Devoir le 24 octobre dernier :

- « Construire aujourd'hui la ville de demain »;
- « Quand la chaleur humaine remplace le chauffage ».

Municipalité de Landrienne – Travaux effectués pour le Ministère des Transports :

Monsieur François Lemieux, maire de Landrienne, a transmis à la MRC d'Abitibi ainsi qu'aux municipalités des copies de lettres qu'il a fait parvenir au ministre des Transports ainsi qu'à la direction régionale du Ministère des Transports relativement à des montants impayés pour des travaux effectués par la municipalité pour le compte du ministère.

Si le besoin se fait sentir dans les semaines à venir, la municipalité de Landrienne, demandera des appuis à ses démarches auprès du ministère.

INFORMATION :

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Activités et représentations du préfet du 9 septembre au 27 octobre 2010;
- Communiqué de presse « L'incinération des matières résiduelles : Nouvelle panacée ou imposture? ».

VÉRIFICATION DU QUORUM :

À 21h05, Monsieur Lionel Pelchat, maire de Barraute, quitte la séance.

Cette absence n'affecte toutefois pas le quorum qui est toujours atteint.

ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET DU PRÉFET SUPPLÉANT :

EXPLICATIONS CONCERNANT L'ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET DU PRÉFET SUPPLÉANT :

Monsieur Michel Roy, à titre de président d'élection, explique aux maires le mode de fonctionnement régissant les élections aux postes de membres du Comité Administratif et du préfet suppléant et s'enquiert auprès d'eux si des explications supplémentaires sont nécessaires.

Monsieur Roy explique également que Monsieur Ulrick Chréubin, maire de la ville d'Amos détient un siège puisque la Loi prévoit que « Toute municipalité locale dont le territoire correspond à une agglomération de recensement définie par Statistiques Canada ou toute municipalité locale dont le territoire est compris dans une telle agglomération et dont la population est la plus élevée parmi celles des municipalités » doit être représentée sur les comités de la MRC.

Il est maintenant convenu d'ajourner l'assemblée afin de laisser le temps aux maires de se consulter.

120-11-2010 AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu que l'assemblée soit ajournée à 21h10.

ADOPTÉE

121-11-2010 RÉOUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE AJOURNÉE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de rouvrir l'assemblée.

À 21h20, les délibérations de la séance reprennent sous la présidence du président d'élection, Monsieur Michel Roy, et les conseillers de comté suivants forment toujours quorum :

M.	Ulrick Chéubin	Maire	Amos
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne
M.	Éloi Lambert	Représentant	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson

ADOPTÉE

122-11-2010 NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ÉLECTION :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu que Madame Doris Jubinville soit nommée secrétaire d'élection.

ADOPTÉE

123-11-2010 NOMINATION DES SCRUTATEURS :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu que Monsieur Jacques Riopel ainsi que Madame Lyna Boulé soient nommés scrutateurs.

ADOPTÉE

- 124-11-2010 **REPRÉSENTANT DE LA ZONE 1 QUI REGROUPE LES MUNICIPALITÉS DE LA CORNE, LANDRIENNE ET SAINT-MARC-DE-FIGUERY :**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu de présenter Monsieur Réal Nolet , représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery, comme membre du Comité Administratif pour représenter la Zone 1.
- ADOPTÉE
- 125-11-2010 **FERMETURE DE LA MISE EN CANDIDATURES DE LA ZONE 1 :**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux et unanimement résolu de fermer la mise en candidatures au poste de représentant de la Zone 1.
- ADOPTÉE
- POSTE D'ADMINISTRATEUR DE LA ZONE 1 :**
- Monsieur Réal Nolet, représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery, accepte le poste et le président d'élection le déclare donc élu.
- 126-11-2010 **REPRÉSENTANT DE LA ZONE 2 QUI REGROUPE LES MUNICIPALITÉS DE BERRY, LAUNAY, SAINT-DOMINIQUE-DU-ROSAIRE, SAINT-FÉLIX-DE-DALQUIER ET TRÉCESSON :**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Luc Pomerleau et unanimement résolu de présenter Monsieur Maurice Godbout, maire de la municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire, comme membre du Comité Administratif pour représenter la Zone 2.
- ADOPTÉE
- 127-11-2010 **FERMETURE DE LA MISE EN CANDIDATURES DE LA ZONE 2 :**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Luc Pomerleau, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de fermer la mise en candidatures au poste de représentant de la Zone 2.
- ADOPTÉE
- POSTE D'ADMINISTRATEUR DE LA ZONE 2 :**
- Monsieur Maurice Godbout, maire de la municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire, accepte le poste et le président d'élection le déclare donc élu.
- 128-11-2010 **REPRÉSENTANT DE LA ZONE 3 QUI REGROUPE LES MUNICIPALITÉS DE LA MOTTE, PREISSAC, SAINT-MATHIEU-D'HARRICANA ET SAINTE-GERTRUDE-MANNEVILLE:**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé Madame la conseillère de comté Huguette Saucier et unanimement résolu de présenter Monsieur René Martineau, maire de la municipalité de La Motte, comme membre du Comité Administratif pour représenter la Zone 3.
- ADOPTÉE
- 129-11-2010 **FERMETURE DE LA MISE EN CANDIDATURES DE LA ZONE 3 :**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu de fermer la mise en candidatures au poste de représentant de la Zone 3.
- ADOPTÉE
- POSTE D'ADMINISTRATEUR DE LA ZONE 3 :**
- Monsieur René Martineau, maire de la municipalité de La Motte, accepte le poste et le président d'élection le déclare donc élu.

- 130-11-2010 **REPRÉSENTANT DE LA ZONE 4 QUI REGROUPE LES MUNICIPALITÉS DE BARRAUTE, CHAMPNEUF, LA MORANDIERE ET ROCHEBAUCOURT:**
- Il est proposé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire et unanimement résolu de présenter Monsieur Rosaire Guénette, maire de la municipalité de Champneuf, comme membre du Comité Administratif pour représenter la Zone 4.
- ADOPTÉE
- 131-11-2010 **FERMETURE DE LA MISES EN CANDIDATURES DE LA ZONE 4 :**
- Il est proposé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire et unanimement résolu de fermer la mise en candidatures au poste de représentant de la Zone 4.
- ADOPTÉE
- POSTE D'ADMINISTRATEUR DE LA ZONE 4 :**
- Monsieur Rosaire Guénette, maire de la municipalité de Champneuf, accepte le poste et le président d'élection le déclare donc élu.
- DESTRUCTION DES BULLETINS DE VOTE POUR L'ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF :**
- Il n'y a pas eu de vote pour combler les postes de représentants de zone sur le Comité Administratif.
- 132-11-2010 **POSTE DE PRÉFET SUPPLÉANT :**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de présenter Monsieur René Martineau, maire de la municipalité de La Motte et représentant de la Zone 3, au poste de préfet suppléant.
- ADOPTÉE
- 133-11-2010 **FERMETURE DE LA MISE EN CANDIDATURES POUR LE POSTE DE PRÉFET SUPPLÉANT :**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de fermer la mise en candidatures au poste de préfet suppléant.
- ADOPTÉE
- POSTE DE PRÉFET SUPPLÉANT :**
- Monsieur René Martineau, maire de la municipalité de La Motte, accepte le poste et le président d'élection le déclare donc élu.
- DESTRUCTION DES BULLETINS DE VOTE POUR L'ÉLECTION DU PRÉFET SUPPLÉANT :**
- Il n'y a pas eu de vote pour combler le poste de préfet suppléant.
- 134-11-2010 **REMERCIEMENTS À M. LIONEL PELCHAT, ADMINISTRATEUR SORTANT :**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu de remercier Monsieur Lionel Pelchat, maire de la municipalité de Barraute, pour ses bons services sur le Comité Administratif tout au long de la dernière année.
- ADOPTÉE
- DÉCLARATION SOLENNELLE DES ÉLUS :**
- Suite à ces élections, chaque élu signe une déclaration solennelle dans laquelle il déclare solennellement qu'il remplira avec honnêteté et fidélité, les devoirs de sa charge au meilleur de son jugement et de ses capacités et est assermenté par Monsieur Michel Roy, commissaire à l'Assermentation du district judiciaire d'Abitibi (# 117099).

135-11-2010 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 21h30.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Michel Roy,
Directeur général.